
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2016

Nombre des conseillers

élus : 15
en fonction : 15
présents : 11
procurations : 3

Sous la Présidence du Maire,
M. KLOEPFER Jean-Claude,

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoints au Maire,
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, JUNG Marc, EGELE Virginie, NEU-SCHERER Suzel,
LENNER Lucille, SELIG Sébastien.

Membres absents : - ALBRECHT Patricia, RIVET Pascal, HUG Régine, PETER Catherine.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui leur a été adressée le 16 septembre 2016 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 1^{er} septembre 2016**
2. **Urbanisme**
3. **Marché public Salle St Martin**
4. **Finances : réalisation d'un emprunt**
5. **Finances admission en non-valeur**
6. **Finances – budget principal : décision modificative n° 2**
7. **Divers**

Procurations :

Patricia ALBRECHT donne procuration à LENNER Claudine
Catherine PETER donne procuration à KLEIN Jean-Paul
Pascal RIVET donne procuration à HENNY Joël.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

Préambule :

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.
- Pour faute d'éléments suffisants, M. le Maire propose d'ajourner le point 4. Accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01/09/2016 **Délibération n° 2016-047**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal

2. Urbanisme

Permis de construire

	Date dépôt	adresse	Demandeur	Objet
PC 068 157 16A0010	14/06/2016	29 Grand'Rue	LIBMANN Xavier	Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en 2 logements
PC 068 157 16A0014	24/08/2016	Rue Ruschmatt	LOONIS MAISONS (M et Mme SCHULLER Guillaume Bergheim)	Construction d'une maison individuelle

Déclarations préalables

	Date dépôt	adresse	Demandeur	Objet
DP 068 157 16 A 0015	07/04/2016	2 rue du 1er RCP	METTLER Claude	garage
DP 068 157 16 A 0024	04/07/2016	Rue des Vignes	ADOR ET MULLER	Division foncière rue des Vignes
DP 068 157 16 A 0025	12/07/2016	Grussenheimerweg	BALTZINGER Jean-Daniel	Division foncière lotissement Grussenheimerweg

Permis de démolir

	Date dépôt	adresse	Demandeur	Objet
PD06815716A0002	10/08/2016	63 rue du Bataillon de Choc	SELIG Didier	Démolition d'une grange et son annexe

3. Marché public Salle St Martin

3.1. Salle St Martin 1 : résiliation lots 3 et 4. **Délibération n° 2016-048**

Vu la délibération 2014-68 du 24 septembre 2014 approuvant le projet de rénovation de la salle St Martin,

Vu la délibération 2015-055 du 2 juillet 2015 attribuant à l'entreprise GASMI TOITURES à Horbourg-Wihr :

- le lot 3 zinguerie pour 8 500 € HT
- le lot 4 couverture pour 26 500 € HT

Considérant que la modification du permis de construire stipulant une extension de la toiture et l'avis des ABF préconisant un type de tuiles différent de celui stipulé dans le cahier des charges.

Considérant que l'offre ne répond plus à l'exigence et que la signature d'un avenant sur ces lots serait de nature à bouleverser l'économie générale du marché, il a été convenu, d'un commun accord avec l'entreprise GASMI de procéder à la résiliation, sans indemnités, des marchés lots 3 et 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la résiliation des actes d'engagement signés avec l'entreprise GASMI TOITURES pour les lots 3 et 4 ; ceci sans indemnités.
- de régler le solde dû à l'entreprise à concurrence de la prestation réalisée.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette résiliation.

3.2. Salle St Martin 2 : Continuité des travaux **Délibération n° 2016-049**

Vu la délibération n° 2014-68 du 24 septembre 2014 approuvant le projet de rénovation de la salle St Martin,

Vu la délibération n° 2016-030 portant annulation des lots non attribués et autorisant le lancement d'une nouvelle consultation,

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 16 septembre 2016 par voie de presse et par voie dématérialisée. L'avis dénommé « continuité des travaux salle St Martin » comporte 11 lots :

Lot 1 Crépis	Lot 6 Fourniture zinguerie
Lot 2 Carrelage	Lot 7 Pose couverture et zinguerie
Lot 3 Chapes	Lot 8 Cuisine
Lot 4 Climatisation	Lot 9 Fourniture porphyre
Lot 5 Fourniture couverture	Lot 10 Fourniture grès
	Lot 11 Pose grès et porphyre

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 4 octobre pour l'ouverture des plis et le 5 octobre pour l'attribution des lots.

Conformément à l'avis de la CAO, les lots suivants ont été attribués comme suit :

Lot 1 Crépis	Ent. KILICLI E.K.C.	pour un montant de 9 570.00 € HT
Lot 2 Carrelage	Sarl BERGER Michel	pour un montant de 9 481.00 € HT
Lot 3 Chapes	Sarl BERGER Michel	pour un montant de 13 000.00 € HT
Lot 4 Climatisation	Ent. François KLOEPFER	pour un montant de 28 488.02 € HT
Lot 5 Fourniture couverture	HENNY-SELIG	pour un montant de 14 322.58 € HT
Lot 7 Pose couverture et zinguerie	François GALATI Eurl	pour un montant de 15 297.75 € HT
Lot 10 Fourniture grès	CARRIERE DE GRES DE CHAMPENAY	pour un montant de 14 829.75 € HT

Les autres lots feront l'objet d'une décision ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'entériner le choix de la CAO pour l'attribution des lots selon les éléments ci-dessus.
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.
- d'inscrire les crédits au budget communal.

3.3. Salle St Martin 2 : Continuité des travaux – lots infructueux **Délibération n° 2016-050**

Suite à la consultation lancée le 16 septembre pour la continuité des travaux de la salle St Martin, aucun candidat n'a soumissionné pour les lots suivants :

Lot 6 Fourniture zinguerie
Lot 9 Fourniture porphyre
Lot 11 Pose grès et porphyre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de déclarer les lots 6,9 et 11 infructueux.
- de dire que ces lots seront réalisés en régie.
- d'autoriser le Maire à lancer une consultation hors marché.
- d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ces travaux.

4. Finances : réalisation d'un emprunt

Considérant que toutes les offres relatives à la réalisation d'un emprunt n'ont pas été réceptionnées, le sujet est ajourné à une prochaine séance du Conseil Municipal.

5. Finances : admission en non-valeur
Délibération n° 2016-051

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant relatif à l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2013 :

Titre n° 256 pour un montant de 5 357.82 €

Titre n° 257 pour un montant de 516.00 €

Titre n° 258 pour un montant de 1 577.99 €

Pour ces titres, le comptable invoque une insuffisance d'actif.

- Pour l'exercice 2014 :

Titre n° 287 pour un montant de 360.00 €

Pour ce titre, le comptable invoque une clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ (redressement judiciaire/liquidation judiciaire).

- Pour l'année 2015 :

Titre n° 109 pour un montant de 20.00 €

Titre n° 25 pour un montant de 40.00 €

Titre n° 26 pour un montant de 30.00 €

Titre n° 68 pour un montant de 40.00 €

Titre n° 89 pour un montant de 40,00 €

Pour ces titres, le comptable invoque une clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ (redressement judiciaire/liquidation judiciaire).

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal s'élève ainsi à 7 961.81 €.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 7 961.81 €, est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal pour un montant de 7 961.81 €.
- d'inscrire les crédits au budget communal à l'article 6541.

6. Finances – budget principal : décision modificative n° 2
Délibération n° 2016-052

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement-dépenses, comme indiqué dans le présent tableau :

ARTICLE	LIBELLE	BP 2016	DM2	BUDGET MODIFIE
73925	FPIC (fonds de péréqu. des ressources interco et co)	2 900.00	+20	2 920.00
6168	Autre prime d'assurance	5 200.00	-20	5 180.00
	TOTAL	8 100.00		8 100.00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016-022 en date du 19 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-046 en date du 1^{er} septembre 2016 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2016 pour le budget principal.

7. Divers- aucun point complémentaire n'a été évoqué

Jebsheim, le 7 octobre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

Le Maire,
J. C. KLOEPFER

